

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-M-377  
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES AFIN DE FAVORISER  
L'ÉCONOMIE LOCALE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 23 avril 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2024-M-377 établissant un programme d'aide aux entreprises afin de favoriser l'économie locale et le développement durable.

Le présent règlement a pour objet :

- De stimuler l'économie locale et les initiatives de développement durable par l'octroi d'une subvention aux personnes admissibles qui respectent les critères du présent règlement.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 23 avril 2024 » et à l'hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 24 avril 2024.

Anny Després, greffière adjointe